



DEMANDE DE BOURSES COLLEGE 2022 : Date limite le 20 octobre 2022

publié le 16/09/2022

Descriptif :

La campagne des BOURSES DES COLLEGES pour l'année scolaire 2022-2023 est ouverte.

A l'attention des parents d'élèves,

La campagne des BOURSES DES COLLEGES pour l'année scolaire 2022-2023 est ouverte.

► **La date limite nationale de clôture de saisie est le 20 Octobre 2022.**

► En fonction de vos ressources, vous pouvez y prétendre. Vous trouverez ci-joint le tableau des Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser à partir du Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 (cf. document joint)

Un simulateur de bourse de collège permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse nationale à la rentrée scolaire 2022-2023 : <https://calculateur-bourses.educati...>

► **Vous devez faire votre demande en ligne par le portail « Educonnect »
>>> via le site du collège - rubrique Responsables légaux :**

<https://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/>

PJ : Flyer présentant la procédure de demande.

► Un ordinateur est à votre disposition au collège et une aide technique peut vous être apportée pour vous accompagner pour cette demande.

► Le responsable financier est le parent qui effectue la demande de bourses et qui règle la facture de cantine.

Une information vous est transmise via votre enfant, merci de retourner, au secrétariat de direction, l'accusé réception de ce document pour le 23 Septembre 2022.

**POUR TOUTES INFORMATIONS : CONTACTER LE SECRETARIAT DU COLLEGE 05.46.02.83.43 ou
mail : ce.0170387d@ac-poitiers.fr**

La Direction Collège A. ALBERT - Saujon

Document joint

[bourses_-_plafond_des_ressources](#) (PDF de 102.5 ko)